

Budget 2011 : répartition académique des suppressions d'emplois dans l'enseignement public



La loi de finances 2011, adoptée par le parlement, prévoit quelque 16 000 suppressions de postes qui se décomposent en :

- 1 633 postes dans les 1er et 2nd degrés de l'enseignement privé ;
- 3 367 postes dans le 1er degré auxquels s'ajoutent 5 600 départs en retraite différés, qui se traduiraient par autant de suppressions de postes supplémentaires ;
- 4 910 postes dans le second degré ;
- 525 postes administratifs dans les académies et quelques dizaines d'autres au ministère.

A l'exception de la Guyane, toutes les académies rendent des postes alors que **les prévisions des effectifs d'élèves sont partout en hausse**.

Dans les écoles maternelles et élémentaires, les effectifs d'élèves devraient augmenter de 1 500 à la rentrée 2011 et de 61 900 dans le secondaire.

Ces coupes sombres vont se traduire inévitablement par une baisse du nombre d'enseignants devant les élèves et donc une **augmentation sensible du nombre d'élèves par classe**, ainsi que par une **diminution du nombre de personnels administratifs**, aggravant ainsi le fonctionnement des établissements et des services (ministériels, rectoraux, départementaux).

En conséquence, la FAEN, avec le collectif « Un pays, une école, notre avenir », appelle les personnels de l'Éducation nationale à participer à la **journée d'action du 22 janvier 2011**, mais sans appel à la grève.



Académies	Postes 1er degré	Postes 2nd degré	Postes administratifs
Aix-Marseille	98	72	15
Amiens	149	198	16
Besançon	94	177	14
Bordeaux	98	46	17
Caen	195	154	10
Clermont-Fd	104	182	28
Corse	15	18	10
Créteil	120	426	25
Dijon	125	186	24
Grenoble	40	0	15
Guadeloupe	85	70	5
Guyane	+ 40	+ 37	0
Lille	336	470	59
Limoges	53	95	11
Lyon	62	220	12
Martinique	95	139	5
Montpellier	95	96	10
Nancy-Metz	298	524	19
Nantes	71	0	25
Nice	116	239	14
Orléans-Tours	120	284	19
Paris	77	27	25
Poitiers	77	70	25
Reims	131	220	12
Rennes	75	39	20
Réunion	75	81	5
Rouen	156	196	25
Strasbourg	177	193	12
Toulouse	150	32	23
Versailles	120	493	25
TOTAL	3367	4910	525

Non- titulaires

Les organisations syndicales, dont la FAEN, ont été reçues au ministère de l'Éducation nationale au mois de décembre et ont réaffirmé leur **demande d'intégration des agents non-titulaires de l'État.**



En ce qui concerne les contrats aidés, le ministère souhaite la mise en place progressive des Contrats Unique d'Insertion, contrats de droit privé d'une durée maximale de 6 ans.

Le ministère souhaite que ces personnels puissent rapidement participer aux Programmes Académiques de Formation, et un renforcement du partenariat avec le pôle emploi est à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les enseignants, le ministère a annoncé les axes de réforme, portant sur :

- la refonte des textes réglementaires sous réserve des arbitrages (Fonction publique, Budget) ;
- les modalités d'intégration et de titularisation.



Le ministère souhaite une véritable unification des régimes existants avec la création d'un régime commun.

La **notion de vacation disparaît** et, **dès le mois de janvier 2011, les rectorats ne devraient plus pouvoir recruter de vacataires.**

Pour lutter contre la précarité, une série de mesures sont prévues, à savoir :

- établissement de contrats de 12 mois au lieu de 10 ;
- création d'une grille unique de rémunération ;
- reconduction des contrats qui auront donné satisfaction ;
- arrêt des "multi-contrats" et modification des paramètres de la notion de rupture ;
- stabilisation des collègues et accompagnement par un certain nombre de dispositifs, la stabilité permettant de mieux les former.

Pour leur titularisation, il est possible qu'un concours aménagé type "réservé" soit créé.

Étant donné le "coût" de certaines des mesures envisagées, **il convient d'être prudent** en attendant les arbitrages qui seront pris au 1^{er} trimestre 2011, par la Direction générale de la Fonction publique.

Ces mesures, si elles sont réellement mises en œuvre à grande échelle, vont dans le bon sens. Cependant elles restent **très loin de nos revendications, à savoir un plan urgent et d'envergure pluriannuel de titularisation pour résorber la précarité de milliers d'agents non-titulaires** qui exercent depuis de nombreuses années au sein des EPLE et qui, pour la plupart, donnent entière satisfaction.

Augmentations 2011...



Au premier janvier 2011, les **cotisations pour pension civile** passent de 7,85% à 8,12% (et continueront à augmenter chaque année pour atteindre 10,55% en 2020).

Les **prestations familiales**, quant à elles, sont majorées de 1,5%.

Congrès extraordinaire de la FAEN



La Fédération réunit un Congrès extraordinaire le **27 janvier 2011** à Paris pour préciser les conditions de sa participation aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Retraites :

ce qui change en 2011



Au **JO du 31 décembre 2010** sont publiés les principaux décrets pris en application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, toutes ces mesures aggravant d'ores et déjà la situation faite aux collègues.

Rappelons que la « mesure phare » est la **fin de l'âge de départ en retraite à 60 ans.**

